

APPEL À PROJETS OFNI*

*Objets filmiques non-identifiés

Dans le cadre de leurs Contrat d'Objectifs et de Moyens 2021-2023 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, TV7 et Kanaldude sont heureux de s'associer autour de l'appel à projets *OFNI : Objets filmiques non identifiés*.

OFNI sera une collection documentaire de 6 films qui aborderont tous des thématiques de sociétés contemporaines.

Les projets seront choisis pour leur audace, leur ambition formelle, l'originalité de leur sujet. (Re)découvrir nos sociétés contemporaines par des regards singuliers et cinématographiques sera l'empreinte de cette collection.

Date limite de dépôt des candidatures : 2 novembre 2021

Les projets seront sélectionnés par les chaînes et un comité d'experts indépendants. Les chaînes s'engageront sur un apport numéraire de **20 000€ par film** (10 000€ chacune), complété d'un apport en industrie selon les besoins du projet.

CHOIX DES PROJETS

Le comité de sélection sera composé de représentants de la chaîne et de lecteurs issus du monde professionnel. La sélection définitive des projets interviendra au plus tard fin décembre 2021.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

GENRE : Documentaire de création très créatif.

THÉMATIQUE : Société contemporaine.

DURÉE: Entre 40 et 90'

CANDIDATS :

Seules les structures de production déléguées peuvent candidater à cet appel à projets. L'objet principal de la structure doit être la production audiovisuelle ou cinématographique (code APE 5911 A ou C).

Les projets déposés doivent impérativement répondre à au moins un des critères suivants :

- projet porté par une structure dont le siège social est en Région Nouvelle-Aquitaine.
- projet porté par un.e auteur.trice résidant en Région Nouvelle-Aquitaine.
- justifié d'un lien fort avec la Région Nouvelle-Aquitaine se traduisant par le sujet qui doit être lié aux caractéristiques culturelles, historiques, sociales, économique du territoire.

LANGUE : Toutes les langues originales sont acceptées.

Les porteurs de projets devront impérativement livrer une version française à TV7 et une version basque unifié à Kanaldude. Les coûts des versions sont à inclure dans le budget prévisionnel de production.

LIVRAISON : Les films devront impérativement être livrés en septembre 2023 au plus tard.

ÉTAT D'AVANCEMENT : Les projets doivent être présentés avant la fin du tournage.

AUTRES CRITERES :

Le comité de lecture sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Qualité des projets : Audace éditoriale et ambition formelle
- Stratégie de production et de distribution : ouverture à l'international appréciée.

Les projets ayant été refusés aux précédents appels à projets des chaînes ne peuvent pas être redéposés sauf dérogation accordée par les chaînes (se mettre en contact le cas échéant avec les conseillers de programmes).

INSTRUCTION DES PROJETS

Les dossiers doivent être impérativement rédigés en français.

Les projets doivent être adressés jusqu'au 2 novembre 2021, par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (10 Mo) maximum aux adresses électroniques : d.cortadi@tv7.com et loic@kanaldude.eus

Un accusé de réception sera transmis aux porteurs de projets après vérification de l'éligibilité des projets dans un délai d'une semaine à compter de la clôture de l'appel à projets.

Chaque dossier devra obligatoirement comporter :

- Une fiche artistique et technique précisant les coordonnées des auteurs, réalisateurs, producteur délégué, coproducteurs ; le planning de production ; les caractéristiques techniques de l'œuvre (durée, format, ...) ; les lieux de tournage et de post-production ; l'équipe artistique et technique prévisionnelle.
- Un résumé.
- Une note d'intention de l'auteur et du réalisateur.
- Une note d'intention du producteur.
- Un synopsis développé (ou séquencier).
- Une note de réalisation précisant le traitement de l'œuvre.
- Un devis prévisionnel détaillé.
- Un plan de financement prévisionnel précisant les financements acquis le cas échéant.
- Les CV des auteurs et réalisateurs.
- Une présentation de la structure de production (et du partenaire de coproduction le cas échéant).
- La copie du contrat de cession de droits d'auteurs.
- Un Kbis de moins de 3 mois.

Contact :

Damien Cortadi, TV7
d.cortadi@tv7.com / 06 16 11 23 15

Loïc Legrand, Kanaldude
loic@kanaldude.eus / 06 81 27 55 51